

République française  
Département de l'Aude



**Commune de LACOMBE**  
**Délibération du Conseil Municipal**  
**Séance du 31 juillet 2019**

<b>Nombre de conseillers:</b>	L'an deux mille dix-neuf et le trente-et-un juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Martine DOREMUS (Maire).
<b>En exercice:</b> 8	
<b>Présents:</b> 7	
<b>Votant(s):</b> 7	
<b>Absent(s):</b> 1	
<b>Procuration(s):</b> 0	<b>Présents:</b> Martine DOREMUS, Robert PRADES, Benoît SOULIE, Marcel MAILLOL, Sylvain GAUDRIOT, Nadine GAQUER, Yves POCURUL.
<b>Excusé(s):</b> 0	<b>Excusé(s):</b> .
<b>Date de convocation:</b>	<b>Absent(s):</b> Cyril SOULIE.
25 juillet 2019	<b>Représenté(s):</b> .
<b>Date d'affichage:</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Nadine GAQUER.
01 août 2019	

**Objet: Opposition au démantèlement des services publics en milieu rural et au transfert des missions topographiques du Cadastre vers l'IGN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans les départements de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP maisons de services au public),

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour et une abstention,

**DECIDE DE :**

**S'OPPOSER** fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,

**S'OPPOSER** au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,

**EXIGER** le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Transmission en préfecture le 01 août 2019

Affichage et publication le 01 août 2019

A Lacombe, le 01 août 2019

Madame le Maire

Martine DOREMUS

